

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2209

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 18

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« cette même taxe »,

par les mots :

« la taxe mentionnée au premier alinéa du présent 8° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.